

Objet : L'enseignement de complément du latin au Collège.

Madame, Monsieur,

Pourquoi faire du latin ?

Cette question est posée, à vous et à votre enfant, alors que le deuxième trimestre se termine et que l'année scolaire prochaine se profile à l'horizon, avec pour les sixièmes le choix éventuel d'une langue ancienne, le latin. Cet enseignement de complément est étalé sur trois ans, de la cinquième à la troisième, au rythme d'une heure hebdomadaire en cinquième puis deux en quatrième et troisième. Choisi dès la 5^{ème}, cet enseignement doit être poursuivi durant tout le cycle, jusqu'en 3^{ème}. A la fin de l'année de 3^{ème}, votre enfant aura le choix de poursuivre ou non cet enseignement au lycée.

Cette année, votre enfant a découvert un certain nombre de textes fondateurs, dont la plupart sont issus de l'antiquité gréco-romaine. Le choix de l'enseignement de complément se justifie ainsi par sa dimension culturelle : avoir accès à des œuvres qui ont contribué à la richesse de notre identité contemporaine. En effet, si l'on observe l'Europe d'aujourd'hui, la grande majorité des pays qui la composent a bénéficié des apports de la civilisation romaine.

Ainsi, un élève latiniste comprendra-t-il mieux notre monde, à travers l'étude de la langue et de la littérature latine et de la civilisation romaine (mode de vie et de pensée, architecture, arts, techniques...).

Votre enfant sera également plus sensible au sens des mots, par l'examen de l'étymologie, non seulement dans sa langue, mais également dans d'autres langues vivantes. Ainsi, du latin "nox, noctis", *la nuit*, pourra-t-il déduire, selon les langues vivantes qu'il aura choisies au collège, les mots "night" en anglais, "nacht" en allemand, "notte" en italien, "noche" en espagnol ; il comprendra alors le terme de "noctambule" ou "nocturne" en français. L'étude du latin est évidemment la voie idéale pour renforcer la compréhension des mécanismes des langues étrangères mais aussi et surtout du français.

Le latin permet aussi d'éduquer à la citoyenneté, en apprenant aux élèves ce que notre démocratie doit à son ancêtre, la République instituée à Rome au IV-V^e siècle avant notre ère, qui donna le droit de vote et donc de s'exprimer à ses citoyens.

Le latin est en outre pris en compte dans le contrôle continu pour l'obtention du Diplôme National du Brevet. En effet, il est précisé dans l'arrêté du 31 décembre 2015 paru au Journal Officiel du 3 janvier 2016 : *"Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :*

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints ;
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés. »

Le latin ne peut donc que faire gagner des points aux élèves pour l'obtention de ce diplôme. Plus tard, pour le Baccalauréat, la note de latin très largement en dessus de la moyenne, s'avère parfois bien utile pour atteindre la mention supérieure, d'autant que le coefficient de l'épreuve facultative de langues anciennes au baccalauréat est de 3.

Le latin, c'est aussi et surtout un apprentissage de la rigueur, des inestimables acquisitions de vocabulaire, de grammaire et de civilisation. Votre enfant verra son travail légitimement reconnu et récompensé.

Enfin, il est important de rappeler que les disciplines littéraires et les langues anciennes offrent, quelle que soit la filière dans laquelle elles sont suivies, des débouchés nombreux et variés sur le monde du travail.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous avez bien voulu porter à la présente lettre, nous vous encourageons, pour plus de renseignements sur le latin à prendre contact avec le professeur de français de votre enfant ou le professeur de latin lui-même, par l'intermédiaire du carnet de correspondance.